

À propos de l'Armée de Marie

Voici un important texte d'information concernant l'Armée de Marie et qui a été publié le 26 septembre dernier dans le *Courriel du Mercredi* de l'Archidiocèse de Montréal :

« L'actualité récente a fait état du statut de l'Armée de Marie.

Fondée en 1971, cette association fut dissoute en 1987 par l'Archevêque de Québec. L'Église universelle reconnut alors que ce groupe ne pouvait être qualifié d'association au sein de l'Église catholique.

Depuis 20 ans, des discussions et des échanges se sont élaborés afin d'établir des ponts avec ce mouvement.

Malgré une invitation écrite du 25 mars 2007 du délégué du Saint-Père, pour rétablir la communion avec les membres de l'Armée de Marie, des ordinations invalides furent « célébrées » le 3 juin 2007.

Par déclaration du 11 juillet 2007, la Congrégation pour la doctrine de la foi a donc reconnu l'invalidité des ordinations du 3 juin 2007, et le fait que les personnes qui adhèrent sciemment et délibérément à l'Armée de Marie se placent, par leur choix, hors de la communion de l'Église catholique (ex communio »). La conséquence logique pour des personnes qui décident ainsi de vivre en dehors de la communion ecclésiale, et le respect de leur choix, amènent l'Église à conclure qu'elles ne peuvent, par exemple, célébrer ou recevoir les sacrements (canon 1331, Code de Droit canonique).

Nous ne saurions trop insister sur les propres mots, soulignés par la Congrégation dans sa déclaration : lorsque des personnes sciemment et délibérément adhèrent à la doctrine de ce mouvement, elles décident de quitter la communion de l'Église. Cette interpellation invite ses sympathisants à s'informer et à réagir en toute connaissance de cause.

Plus largement et plus fondamentalement, cela nous rappelle que nous croyons en un Dieu de communion qui est Lui-même Père, Fils et Esprit. Et que ce n'est que dans la communion les uns avec les autres que nous pouvons exprimer le mieux la richesse de Son Amour.

*Benoît-Marc Boyer, ptre
Vice-Chancelier*